

VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 22 FEVRIER 2021

Présent(e)s :

M. Claude EERDEKENS, Bourgmestre MM. Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD et Elisabeth MALISOUX, Echevins;

MM. Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha FRANCOIS, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSEN et Eddy SARTORI, Conseillers communaux;

M. Ronald GOSSIAUX, Directeur général.

Présidence pour ce point : M. Ph. RASQUIN

7. OBJET: PATRIMOINE - SEILLES - Rue Gouverneur Falize - Cession gratuite par la Ville d'Andenne d'un terrain communal au profit de la scrl. « Les Logis Andennais »

Le Conseil,

En séance publique,

VU les articles L 1122-20 alinéa 1^{er} , L 1122-26 § 1^{er} , L 1122-30, L 1222-1, L 3111-1 § 1^{er} -1° et L 3121-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

VU l'article 75 du Code Wallon du Logement, lequel dispose « que les équipements et aménagements sont transférés gratuitement à la Commune dans l'état où ils se trouvent et sont incorporés dans la voirie communale », ce transfert s'opérant à la date de la signature du procès-verbal de réception définitive authentifié par le Gouvernement wallon ;

VU l'arrêté du 11 février 1999 du Gouvernement wallon relatif à l'octroi par la Société Wallonne du Logement d'une aide aux sociétés de logement de service public en vue de l'équipement d'ensembles de logements, spécialement son article 17;

ATTENDU que la S.C. « Les Logis Andennais » envisage de construire quatre logements passifs dans la cité Gouverneur Falize, à Seilles ;

QUE le Collège communal, en séance du 18 décembre 2020, a marqué un accord de principe sur la cession gratuite au profit de la Ville d'Andenne des abords subsidiés qui seront réalisés par ladite société dans le cadre de la création de ces quatre logements, tels que ces abords figurent au plan dressé le 2/12/2020 par la sprl. « Atelier d'Architecture Nicolas Prebenna », à Herstal ;

ATTENDU que le projet de construction de ces quatre maisons ne peut être envisagé qu'après la cession par la Ville d'Andenne au profit de la S.C. « Les Logis Andennais » d'un terrain communal en l'endroit ;

VU le plan de mesurage de ce terrain communal établi le 8 janvier 2021 par la sprl. « A.F. PAYE », Bureau de géomètre à Bouge, faisant figurer sous teinte bleue le terrain communal concerné, dont la superficie mesurée est de 93 centiares ;

ATTENDU qu'il est de bonne administration que d'envisager la cession gratuite de ce terrain communal au profit des Logis Andennais, en vue de la construction par ladite société de quatre logements passifs en l'endroit ;

VU le plan et la matrice cadastrale ;

 ${\bf VU}$ le projet d'acte de cession établi par la Direction juridique et territoriale / Service du Patrimoine ;

SUR la proposition du Collège communal et après avoir en avoir délibéré en séance publique,

ARRETE: A L'UNANIMITE:

Article 1er:

La Ville d'Andenne cédera à la S.C. « Les Logis Andennais », pour cause d'utilité publique et à titre gratuit, une parcelle de terrain communal sise rue Gouverneur Falize, à Seilles, actuelle cadastrée sous Andenne 11ème Division, Section B, sans numéro (nouvel identifiant parcellaire : B/588/A P0000), tel que ce bien, d'une superficie mesurée de 93 centiares, figure sous teinte bleue au plan de mesurage dressé le 8 janvier 2021 par la sprl. « A.F. PAYE », Bureau de géomètre à Bouge.

Article 2:

Le projet d'acte de cession établi par la Direction juridique et territoriale / Service du Patrimoine est approuvé.

Article 3:

La présente résolution sera notifiée à la S.C. « Les Logis Andennais ».

Ainsi fait en séance, date que d'autre part.

PAR LE CONSEIL,

LE DIRECTEUR GENERAL,

LE PRESIDENT,

R. GOSSIAUX

PH. RASQUIN

POUR EXTRAIT CONFORME,

E DIRECTEUR GENERAL,

LE BOURGMESTRE,

R. GOSSTAUX

C. EERDEKENS